



S . I . R . D .

135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **51-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 12 Novembre 2008**

Le douze novembre deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Vice-président du SIRD

**Date de convocation** : 29 octobre 2008

Nombre de délégués en exercice : 18                      Présents :        15            Votants : 15

**Présents** : Y.BOULARD, M.BROUZET, A.CARBONARI, J.CARRIER, J.CHAPUIS, C.DIDIER, P. FAUCHER, G.FRIER, J. GAUTHIER, V.GONNET, P.MOLINARO, M. REPELLIN, D.ROUX, A.SAUNIER-PLUMAZ, J. TESSAIRE

**Absents excusés** : M. BAFFERT, C.COIGNE, F. GILABERT, G.JULLIEN, M.MASTROMAURO,

**Président de séance** : M. REPELLIN

**Secrétaire de Séance** : Y.BOULARD

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET** : ETABLISSEMENTS SPORTIFS : **Rapporteur** : Marcel REPELLIN  
Reconstruction du gymnase Fleming : validation du programme

**Rapporteur** : Marcel REPELLIN

## **DELCOM 51-08**

Le vice-président rappelle

Par délibération du 27 septembre 2006, le comité syndical du SIRD a validé le pré-programme de reconstruction du gymnase Fleming situé sur la commune de Sassenage au regard des besoins exprimés par le collège et les associations sportives.

Par délibération du 24 octobre 2007, le comité syndical du SIRD a réaffirmé cette validation.

A la Suite, le groupe de travail composé des utilisateurs, des services des sports de la commune de Sassenage, du conducteur d'opération et du SIRD a défini le programme de reconstruction.

Présentation est faite au comité syndical du programme définitif (Joint en annexe).

Après présentation et débat, il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur le programme définitif de l'opération.

Le comité, après délibération,

- VALIDE le programme définitif de l'opération de reconstruction du gymnase Alexandre Fleming situé sur la commune de Sassenage et l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée à 5 288 428 € HT

### **CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Conforme au registre

Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 13 novembre 2008  
Le Vice-président  
Marcel REPELLIN